



HONORAIRES VENTE

Prix du logement ou immeuble	Quote-part à la charge Vendeur
Jusqu'à 49 999 €	10 % TTC
De 50 000 € à 99 999 €	9 % TTC
De 100 000 € à 199 999 €	8 % TTC
De 200 000 € à 299 999 €	7 % TTC
De 300 000 € à 399 999 €	6 % TTC
De 400 000 € à 499 999 €	5 % TTC
Au-delà de 500 000 €	4 % TTC
Terrain > 10 ares	10 % TTC
Terrain < 10 ares	8 % TTC

Estimation sans mise en vente avec mandat Orpi : 200 € TTC

Rédaction de compromis de vente : 350 € TTC, compris dans le cadre d'un mandat de vente.

Honoraires sur vente local professionnel et fonds : 10% prix de vente à la charge du vendeur ;

HONORAIRES LOCATION

Les Honoraires de location comprennent :

- L'organisation des visites,
- La constitution du dossier,
- La rédaction du bail,
- L'établissement de l'état des lieux d'entrée.

	Quote-part Locataire	Quote-part Bailleur
Entremise négociation	0 €	50 €
Zone Tendue	9 € / m ² habitable	9€ / m ² habitable
Hors Zone Tendue	7 € / m ² habitable	7 € / m ² habitable
État des Lieux	3 € / m ² habitable	3 € / m ² habitable
Etat des lieux Zone Tendue	3 € / m ² habitable	3 € / m ² habitable
Total en Zone Tendue	12 € / m² habitable	12 € / m² habitable
Total Hors Zone Tendue	10 € / m² habitable	10 € / m² habitable

A noter que conformément à loi ALUR, la quote-part du locataire ne peut excéder celle du bailleur.

Bail professionnel et commercial : 12% HT du loyer annuel soit 14,4 % TTC à la charge du locataire.

Rédaction de compromis de vente : 400 €, offert dans le cadre d'un mandat de vente.

Mise à jour 04/2024.

ORPI BOISTELLE -106, Grand 'Rue 67700 SAVEENE

Tél : 03.88.91.22.52 -Courriel -boistellesaverne@orpi.com

SARL AR2R au capital de 7500 €-RCS STRASBOURG 851383265-code APE 6831Z. N°TVA intracommunautaire :FR 30 851 383 265

Carte professionnelle T/G/S: CPI 6701 2019 000 042 274/CCI Alsace Eurométropole

Garantie : Allianz-1 Cours Michelet 92076 Paris La Défense -Montant garantie T/G/S 110 000 €. Compte séquestre ART55 CCM EUROPE

UN BIEN A GERER ?

Propriétaires bailleurs,

Confiez-nous la gestion de votre bien immobilier, Nous nous occupons de tout !



GESTION COMPTABLE

- Règlement mensuel des loyers bailleur
- Envoi au bailleur d'un compte rendu de gérance mensuel
- Emission des avis d'échéance (loyer, charges, taxes ...) et des quittances de loyer
- Régularisation annuelle des charges locatives
- Révision annuelle du loyer en fonction des indices
- Envoi d'un état préparatoire à votre déclaration annuelle des revenus fonciers



GESTION ADMINISTRATIVE

- Contrôle des obligations du locataire (assurance multi risques habitation...)
- Analyse des convocations et procès-verbaux d'assemblée générales de copropriété
- Réception des résiliations de bail et information au bailleur du départ du locataire



GESTION TECHNIQUE

- Information quant aux diagnostics techniques obligatoires
- Contrôle des contrats d'entretien et de l'état de l'appartement en cours de location
- Organisation et suivi des travaux
- Gestion au quotidien des questions des locataires

LES HONORAIRES

7% HT (TVA 20%) du quittancement mensuel pour un logement individuel

8% HT (TVA 20%) du quittancement mensuel pour un immeuble

Option garantie des loyers impayés (GLI) : 2.5% TTC du quittancement mensuel

Les honoraires de gestion, de location et d'assurance sont entièrement déductibles des revenus fonciers